

NORME  
INTERNATIONALE  
INTERNATIONAL  
STANDARD

CEI  
IEC  
60038

1983

AMENDEMENT 2  
AMENDMENT 2

1997-10

---

---

Amendement 2

**Tensions normales de la CEI**

Amendment 2

**IEC standard voltages**

iteh Standards  
(<https://standards.iteh.ai>)  
Document Preview

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iec/71cb6600-99f6-448f-bdeb-36a0ea98ee98/iec-60038-1983-amd2-1997>

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iec/71cb6600-99f6-448f-bdeb-36a0ea98ee98/iec-60038-1983-amd2-1997>

© IEC 1997 Droits de reproduction réservés — Copyright - all rights reserved

International Electrotechnical Commission 3, rue de Varembé Geneva, Switzerland  
Telefax: +41 22 919 0300 e-mail: [inmail@iec.ch](mailto:inmail@iec.ch) IEC web site <http://www.iec.ch>



Commission Electrotechnique Internationale  
International Electrotechnical Commission  
Международная Электротехническая Комиссия

CODE PRIX  
PRICE CODE

**B**

*Pour prix, voir catalogue en vigueur  
For price, see current catalogue*

AVANT-PROPOS

Le présent amendement a été établi par le comité d'études 8 de la CEI: Tensions et courants normaux, fréquences normales.

Le texte de cet amendement est issu des documents suivants:

FDIS	Rapport de vote
8/1165/FDIS	8/1166/RVD

Le rapport de vote indiqué dans le tableau ci-dessus donne toute information sur le vote ayant abouti à l'approbation de cet amendement.

Page 16

Tableau V

Remplacer le tableau existant par le nouveau tableau suivant:

**Tableau 5 – Réseaux triphasés à courant alternatif dont la tension la plus élevée pour le matériel est supérieure à 245 kV <sup>1)</sup>**

Il est recommandé dans une même région géographique de n'utiliser qu'une valeur de la tension la plus élevée pour le matériel parmi les groupes suivants:

245 kV (voir tableau IV)-300 kV-362 kV

362 kV-420 kV

420 kV-550 kV

Tension la plus élevée pour le matériel kV
(300)
362
420
550 <sup>2)</sup>
800 <sup>3),5)</sup>
1050 <sup>4)</sup>
1200 <sup>5)</sup>

- 1) Il convient de considérer les valeurs indiquées entre parenthèses comme valeurs non préférentielles. Il est recommandé de ne pas utiliser ces valeurs pour les nouveaux réseaux à établir à l'avenir. Ces valeurs désignent la tension entre phases.
- 2) La valeur de 525 kV est aussi utilisée.
- 3) La valeur de 765 kV est aussi utilisée. Il convient que les valeurs d'essai pour le matériel soient les mêmes que celles définies par la CEI pour 765 kV.
- 4) La valeur de 1100 kV est aussi utilisée.
- 5) Dans une même région géographique où la valeur de 1050 kV est adoptée, il convient que ni la valeur de 800 kV ni la valeur de 1200 kV ne soient utilisées.

NOTE – Dans ce tableau, le terme «région géographique» peut indiquer un seul pays, un groupe de pays qui a choisi le même niveau de tension, ou une partie d'un très grand pays.